



La politique temps-libre de la Caf de l'Essonne



Le temps-libre, soutien à la parentalité





La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 réaffirme son ambition de soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés dans l'exercice de leur fonction par :

- L'accès aux loisirs des enfants, des adolescents et des familles,
- L'aide au départ en séjour collectif des enfants et adolescents,
- Le soutien aux départs en vacances des familles les plus vulnérables, dans le respect de la mixité sociale, afin de favoriser leur autonomie et valoriser le rôle de parents.

Les 6 dispositifs temps-libre





La Caf de l'Essonne propose des dispositifs permettant le répit et/ou des temps privilégiés en famille.

Dispositifs d'accompagnement des familles sur projets:

- L'Aide aux Vacances Sociales
- Le Collectif temps libre Familles
- Le Réseau Passerelles

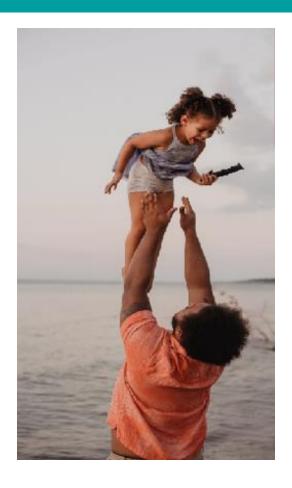
Aides directes aux familles :

- L'Aide aux Vacances Familiales
- L'Aide aux Vacances Enfants
- Le Ticket Loisirs Jeune



1 AVS, AIDE AUX VACANCES SOCIALES

AVS, Aide aux vacances sociales



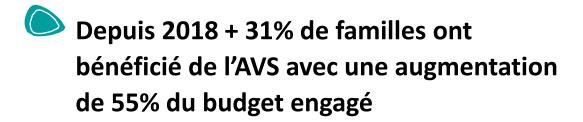
Objectif: Permettre à des familles fragilisées d'être accompagnées pour s'engager dans un 1er ou 2nd départ en vacances en France métropolitaine, dans un centre conventionné VACAF.

Public: Groupe de 3 à 10 familles disposant d'un QF ≤ 719 € (janvier de l'année en cours).

Type de séjour: départ collectif accompagné / départ individuel.

- > Pension complète ou 1/2 pension : 7 nuitées consécutives,
- > Location, camping, mobil home: 7 à 14 nuitées consécutives.

AVS, contexte et perspectives



En 2022: montant moyen de l'AVS par famille: 1424€ contre 973€ au national

Nouvelles modalités d'attribution pour 2024 afin de :

- Répondre à l'accroissement des demandes.
- Ouvrir l'AVS à plus de familles notamment sur des territoires non pourvus
- Maîtriser l'enveloppe budgétaire
- Limiter les refus de dérogation
- Encourager la location afin de reproduire ce type de séjour plus facilement

AVS, orientations 2024





	Location	Pension complète	Plafonds de l'a	aide attribuée
1er Séjour	00.0/	70.0/	Famille Monoparentale	Couple avec enfant(s)
	90 %	70 %	1500 €	1700 €
2ème Séjour	60 %	50 %	1000€	1200 €

Maintien de la majoration de 200 € :

- A partir du 3ème enfant
- Pour les bénéficiaires de l'Aeeh

Aide versée directement à la structure de vacances par le service VACAF

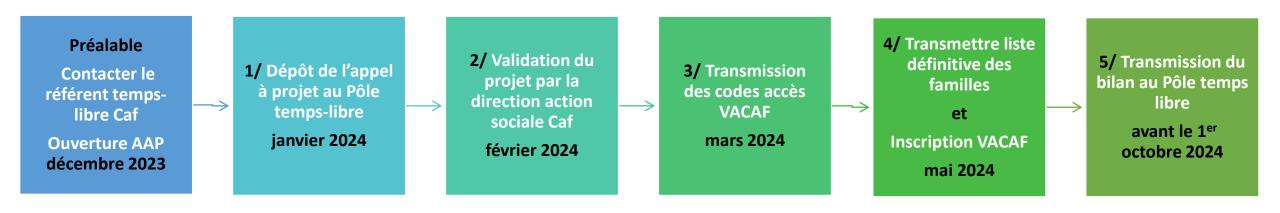
AVS, les principales étapes du projet





Le dispositif VACAF AVS est ouvert aux associations ou organismes à caractère social partenaire de l'action sociale Caf.

Ceux-ci répondent à un AAP Appel à Projet spécifique. Un projet par porteur et par an.



AVS, la mise en œuvre avec les Familles





Quel que soit le type de séjour, une préparation collective est organisée par le porteur de projet avec les familles.

1/ Réunion de présentation de l'AVS aux familles

2/ Réunions de préparations collectives (minimum 4)

3/ Réunion Bilan du séjour avec les familles



2 CTLF, COLLECTIF TEMPS-LIBRE FAMILLES

CTLF, collectif temps-libre familles







Objectif

Permettre à un groupe d'organiser un projet temps libre afin de favoriser les temps de loisirs partagés parents – enfants.

Public

Groupe de 3 à 12 familles dont:

- 70 % avec un QF ≤ 719 €
- 30 % maximum hors critères (familles QF> 719 € ou non allocataires)

CTLF, nature et financement





Type d'action:

L'action doit se dérouler en collectif et peut concerner :

- une activité de loisirs,
- une sortie à la journée,
- un week-end,
- un mini-séjour de moins d'une semaine (5 jours et 4 nuits maximum).

Financement:

Le montant de la subvention (hors alimentation et accompagnateur)

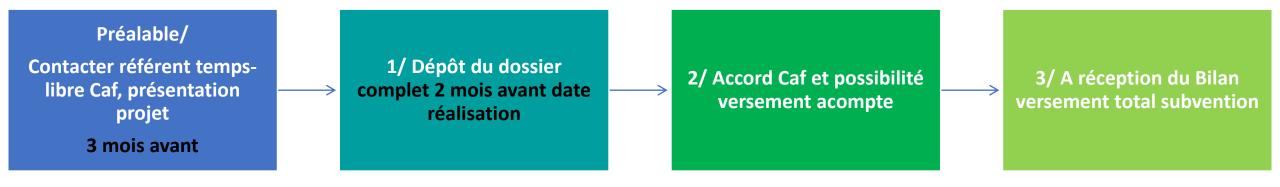
- 35 € par adulte et par jour,
- 20 € par jour pour les enfants jusqu'à 20 ans

CTLF, les étapes





Accompagnement collectif des familles par le porteur de projet tant dans son élaboration que dans sa réalisation





3 RESEAU PASSERELLES,

les séjours familiaux de répit

Réseau passerelles



Objectif:

Favoriser le départ en vacances des familles ayant un enfant ou un parent porteur de handicap (bénéficiaire de l'AEEH ou de l'AAH),

Aides:

Participation de 1000€ pour les frais d'hébergement par famille et par séjour, déduction faite de VACAF AVF pour ceux qui en bénéficie,

Et participation de 1550€ pour les frais d'accompagnement par séjour et par personne en situation de handicap sous réserve que la famille ne perçoive pas d'autre financement.

Modalités:

La famille s'inscrit directement auprès de l'association Réseau Passerelles (tel: 02 22 66 97 90) afin de préparer le séjour.

L'association étudie avec la famille les besoins spécifiques et transmet à la Caf pour examen



4 AVF, AIDE AUX VACANCES FAMILIALES

AVF, Aide aux vacances familles

Public:

Familles allocataire ayant au moins un enfant à charge âgé de moins de 20 ans et un quotient familial ≤ 1000 € (en janvier de l'année en cours).

Objectif:

Permettre à des familles de partir en vacances dans une structure de vacances labellisée VACAF afin de partager un temps privilégié parents / enfants.



AVF, modalités



Période de validité

Valable uniquement pendant les vacances scolaires pour les familles ayant au moins un enfant

soumis à l'obligation scolaire

Un seul séjour d'une semaine est financé par famille et par an

Non cumulable avec l'AVS



Nature et montant de l'aide

Prise en charge de 50 % du coût de l'hébergement dans la limite de 500 €

Aide majorée de 200 € par enfant bénéficiaire de l'Aeeh.

Le montant de l'AVF est versé directement à la structure de vacances par le service VACAF

Les séjours sont financés dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible allouée par la Caf de l'Essonne à ce dispositif



5 AVE, AIDE AUX VACANCES ENFANTS

AVE, Aide aux vacances enfants







Objectif:

Favoriser le départ en vacances des enfants issus de familles à revenus modestes, en colonies, en camps d'adolescents...

Public:

Familles disposant d'un QF ≤ 719 € (en janvier de l'année en cours), Enfants âgés de 4 à 19 ans.

<u>Séjour</u>:

D'une durée minimale de 5 jours consécutifs, uniquement pendant les vacances scolaires.

AVE, les montants

caf-fr





QF	Montant par enfant
Moins de 462 €	265 €
De 463 € à 548 €	210 €
De 549 € à 633 €	165 €
De 634 € à 719 €	110 €

Majoration de 200 € pour les enfants bénéficiaires de l'Aeeh



6 TLJ, TICKET LOISIRS JEUNE

TLJ, Ticket loisirs jeunes





Objectif:

Favoriser la pratique d'une activité sportive, culturelle ou artistique encadrée par des structures communales ou associatives exercée sur l'année scolaire.

Public:

Familles disposant d'un QF ≤ 719 € (en janvier de l'année en cours),

Enfants âgés de 6 à 15 ans.

Attention:

Demande TLJ à envoyer à la Caf avant fin octobre.

TLJ, Les montants

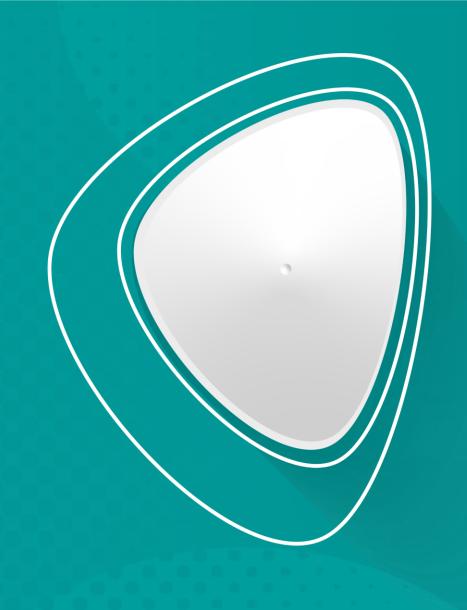




QF	Montant par enfant
Moins de 462 €	105 €
De 463 € à 548 €	6о €
De 549 € à 633 €	45 €
De 634 € à 719 €	30 €



^{*} Aide forfaitaire majorée pour les allocataires résidant dans les cités éducatives



POUR NOUS CONTACTER

Nous contacter







Caf de l'Essonne

Pôle temps-libre

Département développement territorial

2 avenue du Lac

91013 Evry cedex



Téléphone service social Caf 91 : 01 60 91 19 91



Boite partagée temps-libre : tempslibre@caf91.caf.fr

Vos projets autour du temps-libre





SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN

Rencontrons-nous, échangeons, les référents temps-libre sont à votre disposition!!!

